



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 75079

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessité de développer le recyclage du papier, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le recyclage du papier au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'utilisation de papiers recyclés, en particulier au sein de son ministère et des administrations s'y rattachant. L'utilisation des fibres de cellulose de récupération permet effectivement d'importantes économies en eau et énergie et s'inscrit bel et bien dans une logique de développement durable. Il convient de noter que, pour la fabrication de certaines qualités spécifiques de papier, l'usage de fibres recyclées peut être problématique. De même, l'obtention d'une blancheur élevée nécessite davantage de traitement que pour une fibre vierge. Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable dans laquelle la France s'est engagée le 30 juin 2003, les administrations de l'État devront recycler 60 % de leurs papiers blancs d'ici à 2008. L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a ainsi publié plusieurs guides destinés à aider les administrations à atteindre cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75079

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9108

Réponse publiée le : 3 janvier 2006, page 74